
**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL CONSULTATIF D'INSTITUT
24 JANVIER 2022
14h-17H
(PRESENTIEL ET DISTANCIEL)**

Table des matières

Membres avec voix délibératives	1
Membres avec voix consultatives	1
1. Informations générales	2
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 novembre 2021	3
3. Politique générale	3
- Budget	3
- Présentation et vote des tarifs de FC 2022-2023	4
- Attribution de logement(s) de fonction	5
- Calendrier	5
4. Formation	5
- Dispositif d'aide à l'accès au métier	5
- Formation des fonctionnaires-stagiaires rentrée 2022	5
- Suivi des services en lien avec la mise en œuvre de la nouvelle offre de formation	7
- Ecole Académique de la FC	8
5. Questions diverses	10

Présents

Membres avec voix délibérative

Présent.e. s :

Mesdames et Messieurs Isabelle ARTIGUES, Véronique AUGÉ, Marie-Laure BARBIER, Didier BARD, Isabelle BEURROIES, Patrice BONNET, Jeanne CADIEUX, Jérémy CASTERA, Maeva CHALLIEZ-SANCHEZ, Laurence ESPINASSY, Nicolas FLAVIER, José FOUQUE, Patrice LAISNEY, Valérie MAILHES, Georges MERLE, Valérie MUNIER, Graham RANGER, Julie VEYRINQUE, Olivier VORS, Rachid ZAROUF.

Représenté.e. s :

Mesdames et Messieurs Laurence BALY par Patrice LAISNEY, Anne BIRECKI par Nicolas FLAVIER, Catherine BLAYA par Patrice BONNET, Jean-Charles CHABANNE par Laurence ESPINASSY, Bernard CHIROL par Véronique AUGÉ, Fatima CHANE-DAVIN par Jérémy CASTERA, Jean-Yves DALVERNY par Olivier VORS, Isabelle MAGNI par Valérie MAILHES, Marion TELLIER par José FOUQUE, Pascal TERRIEN par Valérie MUNIER.

Excusé.e. s :

Mesdames et Messieurs Whitney AICHOURE, Antonia AMO-SANCHEZ, Alain BRUNIAS, Marjolaine CHATONEY, Frédéric COLLART, Lionel DANY, Stéphane FERRAIOLI, Marie-Hélène GROSBRES, Daniel IMBERT, Jean-Louis LEYDET, Colin MCDONNELL, Lucas SCHNEINDER, Nathalie MIKAILOFF, Christine MUSSARD, Noémie OLYMPIO, Céline YORDIKIAN.

Membres avec voix consultative

Présent.e. s :

Mesdames et Messieurs Hélène ARMAND, Valérie BARANES, Pascale BRANDT-POMARES, Martine CONIO, Alice DELSERIEYS PEDREGOSA, Anne DEMEESTER, Claire ENEA-DRAPEAU,

Jean-François GARCIA, Anne GOMBERT, Jean-François HEROLD, Delphine JOSEPH, Patrice LAISNEY, Nicolas MASCRET, Serge MAZEAU, Martine QUESSADA, Jean-François RANUCCI, Nathalie REZZI, Ariane RICHARD BOSSEZ, Nathalie RICHIT, Maïlys SILVY.

Excusé.e.s :

Mesdames et Messieurs Catherine ALBARIC-DELPECH, Magali BALLATORE, Fabrice BARTH, Didier ALBRAND, Sandrine ESCHENAUER, Mathilde FAVIER, Boumedienne FEGHOUL, Alain GARCIA, Julien GARRIC, Frédéric GORARDOT, Suzanne GUILHEM, Beate HOSCHEK-LEMESLE, Karine ISAMBARD, Frédéric LETERME, Lionel MARIN, Stéphane MOURLANE, Aurélie PASQUIER-BERLAND, Christian PATOZ, Marie-Emmanuelle PEREIRA, Herilalaina RAKOTO RAHARIMANANA, Véronique REY, Pierre RIGAT, Magali ROBAGLIA, Frédéric SAUJAT, Nicolas SEMBEL, Vincent STANEK, Isabelle ROOS.

1. Informations générales

• Au niveau national :

Pascale BRANDT-POMARES : À la rentrée 2022, la question de la formation des fonctionnaires-stagiaires à temps-partiel n'ayant pas le master MEEF se pose. Elle devrait incomber aux Inspé mais les modalités fixées au niveau national ne sont pas encore connues. La mise en place de l'application *Trouver mon Master* au niveau national est reportée et les demandes se feront sur e-candidat.

Il faut s'attendre à un recrutement sur listes complémentaires rapidement. Les candidats non lauréats en M2 à l'Inspé, 1^{er} degré, vont être appelés en cours d'année. C'est à la fois une opportunité pour eux d'obtenir le concours et un risque de difficultés pour terminer la formation et obtenir le master.

Olivier VORS : Y-a-t-il des informations concernant les modalités de la formation des futurs lauréats ayant un master MEEF (volume horaire, coordination avec le rectorat) ?

Pascale BRANDT-POMARES : Il y aura 10 journées de formation comme pour les temps-pleins aujourd'hui mais il n'y a pas d'autre information. Une différenciation des parcours de formation sera possible entre les masters MEEF ayant suivi ou non une alternance, les formations allant de 10 à 20 journées. Ce qui prévaut est ce qui a déjà été mis en place sur l'académie. Le rôle de la commission d'adaptation des parcours, intervenant sur les parcours adaptés, sera sans doute renforcé compte-tenu de la multiplicité des situations.

• Au niveau d'AMU et de l'Inspé

Pascale BRANDT-POMARES :

- Une démarche auprès du SUMPP a été engagée pour établir un diagnostic et un état des lieux concernant la qualité de vie au travail. Cela a abouti à un rapport, récemment communiqué à tous les personnels de l'Inspé et à la gouvernance, faisant état d'une souffrance au travail. Le dispositif proposé par le SUMPP, auquel l'Inspé adhère pleinement, est la mise en place d'un groupe de travail sous sa conduite, autour des personnes en responsabilité sur les plans administratifs et pédagogiques. L'objectif est que des espaces d'échanges sur le travail soient créés au sein d'AMU et que l'Inspé soit l'une des premières composantes à mettre en œuvre ce projet. Ces groupes de travail sur les parcours et les espaces d'échanges seront mis en place, constituant deux voies d'amélioration de la qualité de vie au travail.

- Marjolaine Chatoney quitte ses fonctions de responsable du collège Sciences à sa demande. La Direction la remercie pour toutes ses années au service de cette responsabilité et remercie aussi Rachid Zarouf qui assurera l'administration provisoire du collège, dans l'attente que le processus de consultation mis en œuvre permette de désigner le nouveau responsable.

• Informations relatives aux mesures sanitaires

Maïlys SILVY : En termes de calendrier, il n'y a pas de nouvelles informations. Il n'y a jamais eu autant de cas positifs et de cas contacts déclarés qu'aujourd'hui. Le variant Omicron se propage vite mais ne fait pas de dommages trop importants. Les enfants étant les vecteurs principaux, le télétravail de trois jours minimums est maintenu, essentiellement pour les personnels BIATSS. Les étudiants alternants, FSTG et les DESU

sont doublement exposés et particulièrement touchés. Il est important que les responsables de parcours puissent relayer les informations et les règles auprès des étudiants : une personne vaccinée ayant un autotest négatif peut revenir sur le site. Cependant, il est important de respecter les gestes barrières y compris en extérieur afin d'éviter de nouvelles contaminations. Malgré ces contraintes, les étudiants peuvent désormais revenir sur les sites et tout est mis en œuvre pour que la formation se déroule au mieux. Il est important de se déclarer sur Inst'AMU, cela permettant d'identifier des groupes ou des parcours pouvant créer des clusters.

<https://www.univ-amu.fr/fr/public/actualites/nouveau-une-application-mobile-pour-tous-les-membres-de-la-communaute-amu>

Des autotests sont disponibles à l'accueil de tous les sites pour les étudiants et les personnels. Ils peuvent être fournis gratuitement aux étudiants les plus inquiets mais il ne s'agit pas d'une large diffusion. Pour toute question à ce sujet, il est possible de contacter la responsable administrative adjointe, Maïlys SILVY.

Pascale BRANDT-POMARES : Les étudiants ont effectivement repris en présentiel et le maximum est mis en œuvre pour créer des conditions adaptées et respecter les gestes barrières. Des salles seront testées grâce à des capteurs. Afin de garantir une ventilation suffisante, la DHSE rappelle qu'il est nécessaire d'aérer toutes les heures en ouvrant les fenêtres. Des masques FFP2 seront mis à disposition des personnels qui en exprimeront le besoin, dès réception.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 novembre 2021

Le projet de PV de la séance du 15 novembre 2021 est adopté à l'unanimité moins trois personnes ne prenant pas part au vote.

3. Politique générale

• Budget

Martine QUESSADA : Le point budget est scindé en deux parties : 1/ Le budget prévisionnel alloué concernant les autorisations d'engagement pour l'année 2022 ; 2/ La mise au vote de la répartition de ce budget concernant les lignes budgétaires internes à l'Inspé pour l'année 2022. Il s'agit d'un budget prévisionnel car un budget n'est définitif qu'une fois rectifié, ce qui a lieu une à deux fois par an.

Le budget prévisionnel (cf. Annexe 1) :

Le budget est réparti sur les lignes budgétaires suivantes : fonctionnement ; investissement ; masse salariale. La masse salariale se divise entre la masse salariale État et masse salariale ressources propres. La masse salariale ressources propres comprend les agents non titulaires, les agents sur emplois gagés et Sauvadet, les heures complémentaires, les vacances administratives, les contrats étudiants, les primes diverses. La masse salariale État concerne les personnels rémunérés sur le budget de l'Etat. Le tableau montre la répartition des moyens pour 2021 et la répartition proposée pour 2022 et concerne essentiellement les deux premières rubriques : le fonctionnement et l'investissement. L'investissement concerne les achats ayant une durée d'utilisation dépassant un an et un prix unitaire pouvant varier suivant la catégorie. L'enveloppe totale de ces deux masses budgétaires est de 916 125 €, avec une nette progression entre 2021 et 2022. Cette augmentation est essentiellement liée au nouveau marché de nettoyage, qui va utiliser presque 400 000 € du budget. Il s'agit d'une autorisation d'engagement des prélevée sur les moyens en 2022. En réalité, le budget ne présente pas d'augmentation mais une légère baisse, celui-ci étant alloué en fonction de certains critères, dont les ressources propres.

Proposition de répartition du budget prévisionnel 2022 (cf. Annexe 2, document mis au vote)

Le budget, prévu en fin d'année 2021 pour une mise en place en 2022, concerne les lignes budgétaires internes à l'Inspé. Il se répartit entre plusieurs lignes budgétaires :

- direction
- projets
- logistique (dépenses transverses, non consommées par les autres lignes)
- numérique
- recherche et relations internationales
- les quatre sites : Aix, Marseille, Avignon et Digne
- les deux collèges : ALLSH et Sciences

La répartition se divise entre l'enveloppe pédagogique (dépenses en lien avec l'enseignement) et l'enveloppe BAIM (dépenses en lien avec les bâtiments, ce budget étant très cadré). Le tableau indique la répartition prévisionnelle pour 2021 et le réalisé (dépenses effectives). La répartition est proposée suite à une double analyse : le réalisé de 2021 et les besoins exprimés par les responsables de chaque ligne budgétaire. Le budget évolue au cours de l'année et peut nécessiter des compensations entre les lignes budgétaires.

Isabelle ARTIGUES : Pourquoi y-a-t-il une telle différence entre les deux collèges ?

Martine QUESSADA : Les dépenses des deux collèges ne sont pas comparables, le collège Sciences étant plus consommateur de matériel et de produits chimiques dont les coûts sont plus élevés.

Pascale BRANDT-POMARES : Cela a toujours été le cas et correspond à une règle générale dans les universités, du fait des équipements spécifiques. Il y a eu un rattrapage depuis quelques années au bénéfice du collège ALLSH avec le développement de l'usage informatique mais une différence persiste.

Isabelle ARTIGUES : Le collège ALLSH comprend néanmoins des disciplines telles que les arts et la musique, qui impliquent des équipements assez coûteux.

Martine QUESSADA : Le réalisé concernant le collège ALLSH pour 2021 montre davantage de dépenses que prévu dans la répartition prévisionnelle et les dépenses ont été compensées. L'objectif est que l'enveloppe corresponde aux besoins exprimés par les collèges. Néanmoins, il faut garder à l'esprit que ces années ne sont pas des années normales en termes budgétaires, sur lesquelles on pourrait s'appuyer pour anticiper les dépenses de l'année suivante. Il est possible d'ajuster les budgets au cours de l'année ce qui permet de couvrir l'ensemble des dépenses.

Véronique AUGÉ : La comparaison de la répartition de 2021 avec celle prévue en 2022, montre une baisse importante. Un fonctionnement normal implique-t-il davantage de dépenses ?

Martine QUESSADA : Il y a un peu plus de dépenses dans une année normale mais c'est surtout une modification des dépenses qui est observée, généralement les frais de mission et d'organisation d'événements sont plus élevés. Cependant, d'autres dépenses sont plus importantes et cela aboutit à une forme de régulation.

Jean-François GARCIA : Concernant la différence de budgets entre les collèges, les demandes du collège ALLSH liées aux disciplines artistiques sont toujours satisfaites et le budget est suffisant pour couvrir l'ensemble des besoins. Il n'y a pas de logique de mise en concurrence des budgets entre les deux collèges, mais un adossement aux demandes formulées par les collèges.

La proposition de répartition du budget 2022 est adoptée à l'unanimité.

- **Présentation et vote des tarifs de Formation Continue 2022-2023**
(Cf. Annexe 3)

Patrice BONNET : Les précédents tarifs de la Formation Continue ont été votés en novembre 2020. Une nouvelle offre de formation était alors en construction à l'Inspé et les maquettes n'avaient pas encore été votées. Tous les horaires des parcours et des années M1 et M2 ont donc été réajustés. Le nouveau parcours ingénierie pédagogique numérique (NEO créé en 2021) et l'option Numérique et sciences informatiques (NSI) sont venus modifier l'offre de formation.

Jusqu'à présent les étudiants arrivaient en formation continue dès l'entrée en M1, celui-ci permettant de construire les bases des compétences-métier tout en assurant la préparation des épreuves des concours. La deuxième année de master était essentiellement adossée à la formation des fonctionnaires-stagiaires et les étudiants non lauréats des concours en M1 bénéficiaient d'un parcours sécurisé au sein d'un dispositif d'aide à l'accès aux métiers, dispositif supplémentaire optionnel. Dans le nouveau continuum de formation, le concours étant positionné en fin de deuxième année de master, le M2 proposé prépare à la délivrance du diplôme, inclut aussi un stage long en établissement scolaire ou école (12 semaines pour tous les étudiants) et assure l'accompagnement aux épreuves des concours. Dès l'année prochaine, des étudiants en reprise d'études rejoindront la formation en M2, car c'est une année de diplomation et les financements de formation continue sont aujourd'hui accordés sur des niveaux diplômants.

Le M2 va donc nécessiter des ajustements importants en termes d'accompagnement et d'individualisation des parcours, de manière à accompagner au mieux les étudiants en formation continue. La tarification de M2, qui était relativement basse, a donc été revue et mise au même niveau que le M1, soit à 4 978 €, dans le respect de la fourchette tarifaire précédemment votée.

Valérie MUNIER : Est-ce que cela s'applique aussi au niveau des mentions PIF ?

Patrice BONNET : Cela s'applique beaucoup moins aux mentions PIF. En revanche, des contrats de professionnalisation peuvent s'y adosser et une réflexion est amorcée au niveau de l'apprentissage. Il est donc également important de réfléchir au financement et aux tarifs de la formation continue pour la mention PIF.

La proposition de tarifs de la formation continue est adoptée à l'unanimité.

- **Attribution de logement de fonction**

Martine QUESSADA : Le vote concerne l'attribution d'un logement vacant en avril 2021 sur le site d'Aix-en-Provence. Ce logement serait accordé en Nécessité Absolue de Service (NAS). Cela implique des astreintes définies et règlementées. Il y a des NAS techniques et des NAS gardiennages et ce logement était jusqu'à présent attribué à un personnel technique. Or, il y a un besoin important sur le site d'Aix en matière de gardiennage, essentiellement pour de l'accueil. C'est pourquoi il est proposé d'attribuer ce logement dans le cadre d'une NAS gardiennage, à Madame Sandrine DA SILVA, qui en a formulé la demande et qui correspond pleinement aux critères pour remplir les missions attendues. En cas d'attribution, sa fiche de poste sera adaptée pour inclure des missions d'accueil s'ajoutant aux astreintes et un calendrier concernant les ouvertures et fermetures du site.

Pascal Brandt-Pomares : Cette proposition devra ensuite être votée par le Conseil d'Administration d'AMU.

La proposition d'attribution de logement en NAS, sur le site d'Aix-en-Provence, à Madame Sandrine Da-Silva est adoptée à l'unanimité.

- **Calendrier**

Martine QUESSADA : Pour la période estivale, la fermeture des quatre sites est proposée le 22 juillet, pour une réouverture le 22 août 2022. Il est également proposé une fermeture des sites le vendredi 15 juillet afin de permettre aux personnels logistiques, à leur demande, de faire le pont du 14 juillet.

Ce projet de calendrier est adopté à l'unanimité.

4. Formation

- **Dispositif d'aide à l'accès au métier**

Patrice BONNET : Une réflexion se poursuit depuis près d'une année avec les responsables de parcours et de mentions depuis la mise en place de la nouvelle maquette. Sur l'ancienne maquette, les étudiants non lauréats du concours à la fin du M1 réussissant

le M1 pouvaient entrer en M2 pour terminer le master. Un dispositif complémentaire d'aide à l'accès aux métiers de l'enseignement et de l'éducation permettait aux étudiants non lauréats de bénéficier d'un accompagnement à hauteur de 120 h sur l'année dont tout ou partie était associé à des enseignements de M1, de manière à repréparer le concours. La nouvelle maquette étant organisée pour que le M2 conduise au concours, ce dispositif n'a pas d'inscrits. Néanmoins, les étudiants de M2, même s'ils valident le master MEEF, ne seront pas tous lauréats du concours. Aussi ce dispositif pourrait-il être modifié, de manière à être proposé aux étudiants titulaires du M2 non lauréat, dans la perspective d'une sécurisation de l'accès aux métiers des étudiants, par la préparation au concours et/ou la consolidation des compétences professionnelles. Cette construction devra se baser sur une évaluation des besoins et l'identification des modalités d'adaptation. Il pourrait ensuite être proposé au prochain conseil consultatif avant d'être soumis au vote de la CFVU courant avril/mai.

Maxime TRAVERT : Le parcours EPS est très satisfait de cette proposition car il avait soulevé ce problème en CCI et soutenu l'idée de donner une 2ème chance aux étudiants et à l'Inspé, ces étudiants pouvant stimuler la formation.

Graham RANGER : Quel serait le statut de ces étudiants, est-ce que ce serait un DU ?

Patrice BONNET : Aujourd'hui ce dispositif est référencé comme un dispositif de préparation au concours et il s'agit d'une inscription de type master, avec les mêmes frais d'inscription et droits d'entrée que le master. Si l'Inspé choisit de porter cette demande, elle devra ensuite être acceptée au niveau de l'université.

Anne GOMBERT : Ces étudiants seront-ils mélangés avec les étudiants de M2 ou formeront-ils un groupe séparé ?

Pascale BRANDT-POMARES : Il n'est pas encore possible de répondre car il s'agit de l'adaptation d'un dispositif existant sur lequel il faut travailler. De plus, il est probable que les dispositifs soient différenciés en fonction des parcours. L'objectif est de donner une seconde chance aux étudiants, d'autant plus que la réussite au concours est davantage soumise au nombre de places qu'au niveau de l'étudiant. L'objectif n'est pas de recruter des étudiants extérieurs à AMU, ni de rapprocher ce dispositif de la formation continue, tant en termes de fonctionnement qu'en termes de tarification et peut-être faudra-t-il réguler le nombre d'inscrits.

Valérie MAILHES : Quel sera le volume horaire ?

Graham RANGER : Ces étudiants auront-ils la possibilité de participer à des stages en établissement ?

Patrice BONNET : Dans un 1^{er} temps, la formation sera construite à partir de l'existant, de 120h. Outre le niveau pédagogique, il faut aussi considérer les moyens disponibles pour la mise en place de ce dispositif. C'est pourquoi il est préférable d'offrir cette formation uniquement aux étudiants issus du master MEEF de l'Inspé. Jusqu'à présent, le dispositif ne comprenait pas de stage car les étudiants suivaient le master MEEF mais la question se posera. Toutes les personnes souhaitant participer à ce groupe de travail sont les bienvenues. Une 1^{ère} réunion sera organisée prochainement pour définir les bases de travail.

- **Formation des fonctionnaires-stagiaires rentrée 2022**

Patrice BONNET : Il n'y a pas de nouvelles informations depuis le dernier CCI du 15 novembre. Trois types de parcours de formation se dessinaient et il n'était pas clairement annoncé que les non titulaires du MEEF seraient à mi-temps. Les dernières informations semblent confirmer qu'ils seront à mi-temps et auront une année en alternance. Le réseau des Inspé a fait part de ses inquiétudes quant au fonctionnement de ce dispositif de formation car il n'y a pas de réponse concernant les moyens alloués. À l'Inspé d'Aix-Marseille, cela représente environ 900 stagiaires. Il est souhaitable d'avoir beaucoup de stagiaires à temps-plein, c'est-à-dire déjà titulaires d'un master MEEF, pour lesquels il faudra assurer les 10 à 20 jours de formation. Mais il y aura aussi des stagiaires à mi-temps dont il faudra organiser le parcours de formation.

Valérie MUNIER confirme l'inquiétude de l'ensemble des Inspé et du rectorat, concernant le modèle économique permettant le fonctionnement de cette formation.

Nicolas FLAVIER : 1/ Qu'en est-il des 10 à 20 jours de formation des étudiants ayant suivi le master MEEF ? 2/ Au sujet des dernières annonces concernant le recrutement sur listes complémentaires, la DGRH a envoyé un tableau avec six profils de personnes recrutées, chacune ayant la possibilité, soit de poursuivre leur formation en cours jusqu'à la fin de l'année, soit d'être recrutés à plein temps sur cette fin d'année et de démarrer une formation à plein temps l'année prochaine. Cela pose beaucoup de questions, tant à l'Éducation nationale qu'aux Inspé car ces futurs personnels de l'Éducation nationale ont passé le concours 2021 et sont censés pouvoir bénéficier de la formation cette année. A-t-on une visibilité sur ce sujet ?

Pascale BRANDT-POMARES : 2/ Les Inspé sont informés du recrutement mais ni des académies concernées, ni de cette typologie. 1/ Concernant les 10 à 20 jours de formation, l'existant sera développé. Il serait souhaitable que les lauréats du concours titulaires d'un master MEEF soient nombreux. Cependant, il ne sera pas possible d'envisager un plan de formation important sur 10 jours et il faudra compléter le développement des compétences acquises en master MEEF. Pour cela, le projet est de mettre en place un e-portefolio permettant de valoriser les compétences, d'individualiser et d'optimiser le temps de formation. L'objectif est d'étaler l'acquisition des compétences professionnelles des enseignants.

Nicolas FLAVIER : Concernant les alternants, y-a-t-il des informations sur le volume horaire de formation et les modalités pour l'année prochaine ?

Pascale BRANDT-POMARES : Il n'y aura a priori pas de changement mais le nombre de berceaux n'est pas encore connu.

Patrice BONNET : Au niveau national, le nombre de berceaux devrait être conservé, il n'y aura pas de progression de ce nombre. Mais leur répartition à l'échelle académique n'est pas encore connue.

Georges MERLE : Concernant la formation des nouveaux professeurs, futurs stagiaires, actuellement alternants, en état de post-M2 ou post-concours, le rectorat, avec les doyens des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR) et des inspecteurs de l'éducation nationale (IEN), va proposer ce projet de formation post-M2 et post-concours à l'ensemble de l'inter-collège des inspecteurs.

Pascale BRANDT-POMARES : Néanmoins, il ne faut pas oublier que la meilleure certification des compétences est le diplôme du master MEEF. Avec la réforme, il ne devrait plus être envisageable de réussir le concours sans être passé par un master MEEF. C'est la politique de l'Inspé depuis plusieurs années, l'objectif premier étant de mieux former les enseignants.

Patrice BONNET confirme que cette rencontre n'a pas pour objet un dispositif de préparation au concours mais relève de la formation des stagiaires.

- **Suivi des services en lien avec la mise en œuvre de la nouvelle offre de formation**

Laurence ESPINASSY : La mise en œuvre des nouvelles maquettes permet d'évaluer l'adéquation entre les besoins en formation et les moyens humains de l'Inspé, en termes quantitatifs et qualitatifs, concernant les compétences disponibles des enseignants. Comme exposé au précédent CCI, ARES a été paramétré en fonction des besoins annoncés par les responsables de parcours et d'options et permet de suivre la déclaration des services. À chaque UE correspond un code d'action pour chacun des semestres. Les services prévisionnels pouvaient être saisis jusqu'à la semaine précédente, ARES étant fermé après les congés de Noël. Cela permet une photographie de la soutenabilité des maquettes et la réalisation des bilans. Cela permettra d'ajuster plus finement l'équilibre des services, en dialogue avec les responsables de collèges, de parcours et d'options et de repérer des déséquilibres. ARES sera réouvert en avril pour compléter et valider les services faits. Il s'agit des services prévisionnels sur lesquels il est possible de revenir en

cours d'année. Il a été proposé de simplifier les procédures afin de saisir à l'Inspé les services des intervenants des autres composantes dans le master MEEF. L'Inspé a également proposé une aide technique pour cela. Le pôle ressources et moyens s'est beaucoup investi dans ce travail de saisie et à terme, l'idée est d'être plus performant dans l'assistance administrative et technique du suivi des services et en corrélation avec les attentes et les échéances d'AMU. Les 1ères remontées montrent que la grande majorité de services prévisionnels a pu être saisie, ce qui est satisfaisant.

Anne GOMBERT : Il y a encore des difficultés concernant la numérotation de certaines UE notamment les UE 3 et les heures d'Apogée ne correspondaient pas aux heures d'ARES.

Patrice BONNET : Pour les UE 3, afin d'éviter la multiplication des actions, une seule action est ouverte pour deux semestres.

Laurence ESPINASSY : L'idée est de pouvoir cadrer l'ensemble des actions et de simplifier la procédure pour les années à venir, ARES permettant de dupliquer les saisies.

Jean-Francis RANUCCI : Pour finaliser le travail sur ARES, il est nécessaire de centraliser les informations pour effectuer les bilans demandés. Pour cela, il faudrait que les responsables de parcours puissent faire remonter les informations concernant les intervenants à l'université d'Avignon (anglais, espagnol, lettres, histoire-géographie, mathématiques).

Laurence ESPINASSY : Il manque également des informations en histoire-géographie pour l'ensemble des UFR.

Jean-Francis RANUCCI : Une nouveauté cette année est que l'UFR ALLSH d'AMU demande de saisir les vœux pour tous les intervenants des UFR, alors que cela relevait de leur secrétariat les années précédentes.

Pascale BRANDT-POMARES : Il y a désormais un nouveau doyen à l'UFR ALLSH, jusqu'alors en administration provisoire, il sera donc possible de lui transmettre les informations nécessaires pour correspondre aux préconisations.

- **Ecole Académique de la FC** : (point abordé au début du conseil pour des raisons d'emploi du temps)

Diaporama présenté aux participants.

Vincent VALERY : Ces informations concernent la formalisation du projet de création de l'école académique de la formation continue (E AFC). Il s'agit d'une école issue des propositions du journal de l'éducation, dont l'objectif est de renforcer le pilotage et l'animation de la formation continue avec des partenaires clairement identifiés : l'Inspé, Réseau Canopé, l'Institut des hautes études de l'éducation et de la formation (IH2F), etc. Il n'est pas question de révolutionner le pilotage de la formation continue, mais de formaliser et de faire avancer des sujets présentant des enjeux importants pour la formation continue. Un cahier des charges a été proposé par le Ministère, avec un appel à manifestations d'intérêts sur lequel l'académie d'Aix-Marseille s'est positionnée au mois de juillet. Le projet est de mettre en œuvre les 1ères décisions issues de cette école dès le mois de janvier et de mettre en place de nouvelles modalités de travail à partir de la rentrée scolaire 2022. Les grands axes de ce projet sont décrits ci-après.

Feuille de route proposée à partir du mois de juillet 2021 :

- s'assurer que les acteurs importants de la formation continue en interne adhèrent au projet ;
- réunir les conditions d'intégration du 1^{er} degré dans le périmètre de l'école académique ;
- identifier un.e directeur.rice ;
- afficher l'offre de formation sous forme de parcours et de cycles de formation, offrir aux personnels des parcours s'inscrivant dans la durée en valorisant leur expérience ;
- renforcer le partenariat avec l'Inspé, notamment concernant les apports de la recherche et développer le partenariat avec Réseau Canopé, notamment concernant les ressources ;
- identifier des antennes délocalisées de cette école, de manière à formaliser davantage le travail sur les territoires, la formation de proximité, le lien avec la recherche, les territoires apprenants ;

- engager l'école dans une culture de l'évaluation dès la phase de conception de la nouvelle offre pour garantir la qualité de la formation.

La réalisation de l'école académique de la formation continue permet :

- de réaffirmer le rôle la DAFIP en tant que chargée du pilotage des actions de formation continue, avec la mise en cohérence globale de tous les acteurs, notamment les départements et le 1^{er} degré ;

- d'installer de manière plus visible, des incubateurs d'actions et de modalités de formation préfiguratives de la formation initiale et continue de demain, ce qui correspond au travail conduit par la DAFIP autour des recherches collaboratives (AMPIRIC et projets de collaboration avec SFERE-Provence suivis depuis plusieurs années).

La gouvernance de l'école implique notamment le Recteur ou son représentant ; l'équipe de direction de la DAFIP ; les IA-DASEN, A-DASEN 1^{er} degré ou leurs représentants ; la direction de l'Inspé ; la direction de Réseau Canopé ; etc.

Les outils de pilotage : Outils d'aide à la décision dans la continuité des outils existants, tableau de bord permettant de réguler les actions de formation d'une année sur l'autre.

Quatre grandes catégories d'indicateurs permettant la prise en compte :

- de l'obligation de formation des enseignants (faisant désormais partie du Code de l'éducation) ;

- des priorités nationales ;

- de l'expression des besoins identifiés par les acteurs (modules de formation continue dans l'académie) ;

- du degré d'hybridation des formations.

Étape de juillet à novembre 2021 : mise en place de groupes de travail avec les représentants des Inspé constitués sur la base des priorités identifiées concernant les procédures de fonctionnement pouvant être améliorés.

1/ Identification de cycles (les publics concernés par les actions de formation) et de parcours (formations proposées aux acteurs de l'académie d'Aix-Marseille pouvant en bénéficier) ;

2/ Renforcement du partenariat avec l'Inspé et le développement du partenariat avec Réseau Canopé (notamment en termes de ressources pouvant accompagner l'offre de formation) :

- réflexion sur un parcours de formation dédié aux ingénieurs de formation, pouvant s'adosser à un parcours du master MEEF déjà existant à l'Inspé ;

- identification d'antennes délocalisées de la formation continue : développement des territoires apprenants (actions de formations locales dans certains établissements de l'académie), antennes délocalisées de l'inspé et de Réseau Canopé. Sous réserve de validation, ces antennes pourraient constituer un laboratoire de formation continue, en partenariat avec la recherche.

3/ Travail autour de l'intégration des personnels du 1^{er} degré dans le projet global de l'école académique de la formation continue, impliquant la définition des volumes et des modalités de formation.

Conclusion :

Principaux axes de partenariat avec l'Inspé :

- proximité ;
- réponse à l'expression des besoins ;
- parcours personnalisés projetés (PPP) ;
- prise d'appui sur la recherche ;
- professionnalisation des acteurs ;
- continuum de formation ;
- innovation.

Nouvelles pistes :

- renforcement de l'existant ;
- partenariat recherche-recherche collaborative ;
- antennes délocalisées de EAFC ;

- parcours ingénierie de formation ;
- 1^{er} degré ;
- Partenariats (notamment PIA 3 AMPIRIC et PIA4 TNE).

Pascale BRANDT-POMARES : Cette école académique de la formation continue de l'académie d'Aix-Marseille permettra de renforcer le partenariat Inspé-rectorat concernant la formation et d'en clarifier les modalités et les actions.

Vincent VALERY : En termes de calendrier, les groupes de travail se poursuivent de manière à proposer une offre de formation intégrant ces nouvelles modalités à la rentrée prochaine. Le calendrier politique implique un affichage rapide de l'offre de formation. Mais il permet un temps de réflexion selon ces nouvelles modalités pour s'engager sur l'identification de parcours de formations spécifiques : ingénierie de formation, peut-être un TNE, disciplinaires, de formation de formateurs.

Pascale BRANDT-POMARES : Contribuer à la création de l'E AFC fait sens pour l'Inspé car le continuum de formation, depuis la formation initiale post-bac jusqu'à la formation tout au long de la vie est une condition essentielle d'une formation de qualité et une préoccupation principale.

José FOUQUE : Est-il prévu de mettre en lien les programmes de formation de cette école 1/ avec les auto-évaluations et évaluations externes des enseignements scolaires ? 2/ avec la place de plus en plus importante des contractuels dans l'Éducation nationale ?

Vincent VALERY : Il ne s'agit pas de révolutionner complètement les dispositifs existants. Ces deux sujets font déjà partie des éléments traités par l'actuel plan académique de formation et se retrouveront dans la nouvelle offre de formation de l'E AFC. Néanmoins, les choix de développer ou non ces sujets et selon quelles modalités seront à préciser et à arbitrer, y compris selon les moyens disponibles. Concernant les évaluations par exemple, un parcours dédié aux acteurs en charge d'évaluer les établissements scolaires pourrait être créé dans les années à venir.

Nicolas MASCRET : Qu'en est-il de la coordination entre le Conseil académique de la formation et cette école académique ? Une réunion de ce conseil académique de la formation est-elle prévue prochainement ?

Vincent VALERY : Le Conseil académique de la formation continue, initialement programmé le 31 janvier, a été reporté au 9 mars après-midi. Il n'y a pas de changement majeur concernant les liens créés et utilisés entre cette instance et l'E AFC. Cette instance a pour objet d'apporter des feed-back sur les activités de formation conduites au cours des années précédentes. L'école académique s'appuie sur le nouveau schéma directeur de la formation continue, dont la publication aura lieu prochainement et sur le Conseil académique de la formation continue. Ce processus comprendra d'autres étapes importantes et cette construction se fera collectivement.

5. Questions diverses

Il n'y a pas de questions diverses.

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance est levée à 16H20.


Annexe 1 : Budget prévisionnel 2022


MOYENS ALLOUES EN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT 2022		2021
FONCTIONNEMENT	832 125	587 729
INVESTISSEMENT	84 000	30 000
MASSE SALARIALE	18 908 016	19 093 742
MASSE SALARIALE ETAT	17 550 758	17 610 363
MASSE SALARIALE RESSOURCES PROPRES	1 357 258	1 483 379
AGENTS NON TITULAIRES	759 834	786 520
AGENTS EMPLOIS GAGES ET SAUVADET	174 367	273 802
HEURES COMPLEMENTAIRES	398 347	398 347
VACATIONS ADMINISTRATIVES ET CONTRATS ETUDIANTS	22 165	22 165
PRIMES DIVERSES	2 545	2 545

Annexe 2 : Proposition de répartition du budget prévisionnel 2022

MOYENS 2022 EN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT				2021	
LIGNES BUDGETAIRES	ENVELOPPE PEDAGOGIQUE	BAIM	TOTAL	REPARTITION	REALISE
DIRECTION	35 000		35 000	61 676	40 883
PROJETS	39 000		39 000	109 572	5 000
LOGISTIQUE	78 000	476 225	554 225	183 000	136 176
NUMERIQUE	36 000		36 000	28 581	84 623
RECHERCHE RELATIONS INTERNATIONALES	13 000		13 000	8 000	6 419
SITE AIX	24 000	34 900	58 900	46 500	109 704
SITE MARSEILLE ETOILE	20 000	14 000	34 000	34 000	43 178
SITE AVIGNON	18 000	26 000	44 000	44 000	65 947
SITE DIGNE	8 000	10 000	18 000	16 000	12 914
COLLEGE ALLSH	33 000		33 000	30 400	34 709
COLLEGE SCIENCE	51 000		51 000	56 000	45 832
TOTAUX	355 000	561 125	916 125	617 729	585 384

Annexe 3 : Tarifs de Formation Continue 2022-2023

 MENTION (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	Parcours type	Option de parcours type (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	Formation	Formation mixte avec aménagement	pédagogie	Formation mixte sans aménagement	pédagogie	Total des heures théoriques	Total des heures en stage pratique	TOTAL HEURES : théoriques + stage pratique	Nombre d'heures théoriques de septembre	Nombre d'heures en stage pratique de sept à décembre	Nombre d'heures théoriques de janvier à août	Nombre d'heures en stage pratique de janvier	Tarif globalisé (première inscription)	Tarif globalisé (deuxième inscription)	TARIF HORAIRE (hors stage pratique)	Nature de l'aménagement (horaire, modules spécifiques : insertion professionnelle, méthodologie, ...)
MASTER 1 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 1	Professorat des écoles					X		540	120	660	270	60	270	60	4 978,00 €	4 909,00 €	9,22	
MASTER 1 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseigner les lettres et le Français Langue Étrangère au CLG et au LGT	Enseigner les lettres modernes au CLG et au LGT				X		488	120	608	262	60	226	60	4 978,00 €	4 909,00 €	10,20	
MASTER 1 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseigner les lettres et le Français Langue Étrangère au CLG et au LGT	Enseigner les lettres classiques au CLG et au LGT				X		488	120	608	262	60	226	60	4 978,00 €	4 909,00 €	10,20	
MASTER 1 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseigner les lettres et le Français Langue Étrangère au CLG et au LGT	Enseigner le français langue étrangère au CLG et au LGT				X		488	120	608	262	60	226	60	4 978,00 €	4 909,00 €	10,20	
MASTER 1 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseigner en Lycée professionnel	Enseignement professionnel: Lettres-Langues-Histoire-Géographie				X		560	120	680	280	60	280	60	4 978,00 €	4 909,00 €	8,89	
MASTER 1 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseigner en Lycée professionnel	Enseignement professionnel: mathématiques-sciences physiques				X		560	120	680	280	60	280	60	4 978,00 €	4 909,00 €	8,89	
MASTER 1 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseigner en Lycée professionnel	Enseignements professionnels : Génie-Arts Appliqués				X		535	120	655	273	60	262	60	4 978,00 €	4 909,00 €	9,30	
MASTER 1 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseigner en Lycée professionnel	Enseignements professionnels : Sciences Médico-Sociales-Santé Environnement				X		560	120	680	284	60	276	60	4 978,00 €	4 909,00 €	8,89	
MASTER 1 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseigner en Lycée professionnel	Enseignements professionnels : Economie-Gestion				X		542	120	662	271	60	271	60	4 978,00 €	4 909,00 €	9,18	
MASTER 1 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseigner en Lycée professionnel	Enseignement des métiers				X		535	120	655	273	60	262	60	4 978,00 €	4 909,00 €	9,30	
MASTER 1 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseigner une Langue Vivante Etrangère au CLG et au LGT	Enseigner une Langue Vivante Anglais				X		512	120	632	256	60	256	60	4 978,00 €	4 909,00 €	9,72	
MASTER 1 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseigner une Langue Vivante Etrangère au CLG et au LGT	Enseigner une Langue Vivante Espagnol				X		512	120	632	256	60	256	60	4 978,00 €	4 909,00 €	9,72	
MASTER 1 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseigner une Langue Vivante Etrangère au CLG et au LGT	Enseigner une Langue Vivante Italien				X		512	120	632	256	60	256	60	4 978,00 €	4 909,00 €	9,72	
MASTER 1 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseigner une Langue Vivante Etrangère au CLG et au LGT	Enseigner une Langue Vivante Allemand				X		512	120	632	256	60	256	60	4 978,00 €	4 909,00 €	9,72	
MASTER 1 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseigner une Langue Vivante Etrangère au CLG et au LGT	Enseigner une Langue Vivante Arabe				X		512	120	632	256	60	256	60	4 978,00 €	4 909,00 €	9,72	
MASTER 1 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseigner une Langue Vivante Etrangère au CLG et au LGT	Enseigner une Langue Vivante Chinois				X		512	120	632	256	60	256	60	4 978,00 €	4 909,00 €	9,72	
MASTER 1 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseigner l'histoire/géographie au CLG et au LGT					X		540	120	660	270	60	270	60	4 978,00 €	4 909,00 €	9,22	
MASTER 1 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseigner la philosophie, les Sciences Economiques et Sociales au LGT	Enseigner la philosophie au LGT				X		488	120	608	248	60	240	60	4 978,00 €	4 909,00 €	10,20	
MASTER 1 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseigner la philosophie, les Sciences Economiques et Sociales au LGT	Enseigner les Sciences Economiques et Sociales au LGT				X		540	120	660	270	60	270	60	4 978,00 €	4 909,00 €	9,22	
MASTER 1 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseigner les Arts au CLG et au LGT	Enseigner les Arts Plastiques au CLG et LGT				X		500	120	620	250	60	250	60	4 978,00 €	4 909,00 €	9,96	
MASTER 1 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseigner les Arts au CLG et au LGT	Enseigner la musique et le chant choral au CLG et LGT				X		500	120	620	250	60	250	60	4 978,00 €	4 909,00 €	9,96	
MASTER 1 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Professeur Documentaliste					X		499	120	619	250	60	249	60	4 978,00 €	4 909,00 €	9,98	
MASTER 1 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseigner l'éducation physique et sportive					X		472	120	592	236	60	236	60	4 978,00 €	4 909,00 €	10,55	
MASTER 1 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseigner les mathématiques et les NSI au CLG et au LGT	Enseigner les mathématiques au CLG et au LGT				X		520	120	640	260	60	260	60	4 978,00 €	4 909,00 €	9,57	
MASTER 1 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseigner les mathématiques et les NSI au CLG et au LGT	Enseigner les NSI au CLG et au LGT				X		524	120	644	262	60	262	60	4 978,00 €	4 909,00 €	9,50	
MASTER 1 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseigner les Sciences Physique-Chimie au CLG et au LGT					X		564	120	684	282	60	282	60	4 978,00 €	4 909,00 €	8,83	
MASTER 1 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseigner les sciences de la vie, les sciences de la Terre au CLG et au LGT	Enseigner les Sciences de la vie et de la Terre au CLG et au LGT				X		560	120	680	284	60	276	60	4 978,00 €	4 909,00 €	8,89	
MASTER 1 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseigner les sciences de la vie, les sciences de la Terre au CLG et au LGT	Enseigner les Biotechnologies (BGB, BSE) au LGT				X		560	120	680	284	60	276	60	4 978,00 €	4 909,00 €	8,89	
MASTER 1 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseigner les sciences de la vie, les sciences de la Terre au CLG et au LGT	Enseigner les Sciences et Techniques Médico-Sociales au LGT				X		560	120	680	284	60	276	60	4 978,00 €	4 909,00 €	8,89	
MASTER 1 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseigner l'Economie-Gestion au LGT					X		544	120	664	272	60	272	60	4 978,00 €	4 909,00 €	9,15	
MASTER 1 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseigner la technologie au CLG, les sciences de l'ingénieur, le design-arts appliqués au LGT	Enseigner les Sciences Industrielles de l'Ingénieur				X		542	120	662	271	60	271	60	4 978,00 €	4 909,00 €	9,18	
MASTER 1 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseigner la technologie au CLG, les sciences de l'ingénieur, le design-arts appliqués au LGT	Enseigner le Design/Arts Appliqués				X		542	120	662	271	60	271	60	4 978,00 €	4 909,00 €	9,18	
MASTER 1 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 3	Conseillers principaux d'éducation					X		488	120	608	244	60	244	60	4 978,00 €	4 909,00 €	10,20	
MASTER 1 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 4	Conception et Management de Formations en Hygiène Sécurité et Développement					X		400	96	496	192	48	208	48	4 978,00 €	4 909,00 €	12,45	
MASTER 1 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 4	Métiers de la recherche et de l'expertise en éducation.					X		303	0	303	192	0	111	0	4 978,00 €	4 909,00 €	16,43	
MASTER 1 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 4	Responsable de formation	Formation de Formateurs de l'Éducation Nationale (FOFEN)				X		400	48	448	271	48	129	0	4 978,00 €	4 909,00 €	12,45	
MASTER 1 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 4	Responsable de formation	Responsable d'organisme et d'Ingénierie de Formation (ROIF)				X		400	48	448	271	48	129	0	4 978,00 €	4 909,00 €	12,45	
MASTER 1 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 4	Responsable de formation	Pratiques de l'Education Inclusive (PEI)				X		300	188	488	271	94	29	94	4 978,00 €	4 909,00 €	16,59	
MASTER 1 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 4	Rédacteur professionnel					X		348	0	348	192	0	156	0	4 978,00 €	4 909,00 €	14,30	
MASTER 1 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 4	Ingénierie pédagogique numérique-NEO					X		400	150	550	200	0	200	150	4 978,00 €	4 909,00 €	12,445	
MASTER 2 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 1	Professorat des écoles					X		260	314	574	130	157	130	157	4 978,00 €	4 909,00 €	19,15	
MASTER 2 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseigner les lettres et le Français Langue Étrangère au CLG et au LGT	Enseigner les lettres modernes au CLG et au LGT				X		306	314	620	130	157	176	157	4 978,00 €	4 909,00 €	16,27	
MASTER 2 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseigner les lettres et le Français Langue Étrangère au CLG et au LGT	Enseigner les lettres classiques au CLG et au LGT				X		296	314	610	130	157	166	157	4 978,00 €	4 909,00 €	16,82	
MASTER 2 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseigner les lettres et le Français Langue Étrangère au CLG et au LGT	Enseigner le français langue étrangère au CLG et au LGT				X		296	314	610	130	157	166	157	4 978,00 €	4 909,00 €	16,82	
MASTER 2 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseigner en Lycée professionnel	Enseignement professionnel Lettres-Langues-Histoire-Géographie				X		268	314	582	134	157	134	157	4 978,00 €	4 909,00 €	18,57	
MASTER 2 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseigner en Lycée professionnel	Enseignement professionnel mathématiques-sciences physiques				X		268	314	582	134	157	134	157	4 978,00 €	4 909,00 €	18,57	
MASTER 2 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseigner en Lycée professionnel	Enseignements professionnels : Génie-Arts Appliqués				X		285	314	599	124	157	161	157	4 978,00 €	4 909,00 €	17,47	
MASTER 2 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseigner en Lycée professionnel	Enseignements professionnels : Sciences Médico-Sociales-Santé Environnement				X		268	314	582	136	157	132	157	4 978,00 €	4 909,00 €	18,57	
MASTER 2 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseigner en Lycée professionnel	Enseignements professionnels : Economie-Gestion				X		260	314	574	130	157	130	157	4 978,00 €	4 909,00 €	19,15	
MASTER 2 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseigner en Lycée professionnel	Enseignement des métiers				X		285	314	599	124	157	161	157	4 978,00 €	4 909,00 €	17,47	
MASTER 2 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseigner une Langue Vivante Etrangère au CLG et au LGT	Enseigner une Langue Vivante Anglais				X		274	314	588	137	157	137	157	4 978,00 €	4 909,00 €	18,17	
MASTER 2 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseigner une Langue Vivante Etrangère au CLG et au LGT	Enseigner une Langue Vivante Espagnol				X		274	314	588	137	157	137	157	4 978,00 €	4 909,00 €	18,17	
MASTER 2 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseigner une Langue Vivante Etrangère au CLG et au LGT	Enseigner une Langue Vivante Italien				X		274	314	588	137	157	137	157	4 978,00 €	4 909,00 €	18,17	
MASTER 2 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseigner une Langue Vivante Etrangère au CLG et au LGT	Enseigner une Langue Vivante Allemand				X		274	314	588	137	157	137	157	4 978,00 €	4 909,00 €	18,17	
MASTER 2 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseigner une Langue Vivante Etrangère au CLG et au LGT	Enseigner une Langue Vivante Arabe				X		274	314	588	137	157	137	157	4 978,00 €	4 909,00 €	18,17	

 Formation professionnelle continue MENTION (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	Parcours type	Option de parcours type (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	Formation mixte avec aménagement pédagogique	Formation mixte sans aménagement pédagogique	Total des heures théoriques	Total des heures en stage pratique	TOTAL HEURES : théoriques + stage pratique	Nombre d'heures théoriques de septembre	Nombre d'heures en stage pratique de sept à décembre	Nombre d'heures théoriques de janvier à août	Nombre d'heures en stage pratique de janvier	Tarif globalisé (première inscription)	Tarif globalisé (deuxième inscription)	TARIF HORAIRE (hors stage pratique)	Nature de l'aménagement (horaire, modules spécifiques : insertion professionnelle, méthodologie, ...)
MASTER 2 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseigner une Langue Vivante Etrangère au CLG et au LGT	Enseigner une Langue Vivante Chinois		X	274	314	588	137	157	137	157	4 978,00 €	4 909,00 €	18,17	
MASTER 2 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseigner l'histoire/géographie au CLG et au LGT			X	268	314	582	134	157	134	157	4 978,00 €	4 909,00 €	18,57	
MASTER 2 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseigner la philosophie, les Sciences Economiques et Sociales au LGT	Enseigner la philosophie au LGT		X	253	314	567	123	157	130	157	4 978,00 €	4 909,00 €	19,68	
MASTER 2 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseigner la philosophie, les Sciences Economiques et Sociales au LGT	Enseigner les Sciences Economiques et Sociales au LGT		X	268	314	582	134	157	134	157	4 978,00 €	4 909,00 €	18,57	
MASTER 2 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseigner les Arts au CLG et au LGT	Enseigner les Arts Plastiques au CLG et LGT		X	300	314	614	140	157	160	157	4 978,00 €	4 909,00 €	16,59	
MASTER 2 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseigner les Arts au CLG et au LGT	Enseigner la musique et le chant choral au CLG et LGT		X	300	314	614	126	157	174	157	4 978,00 €	4 909,00 €	16,59	
MASTER 2 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Professeur Documentaliste			X	257	314	571	130	157	127	157	4 978,00 €	4 909,00 €	19,37	
MASTER 2 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseigner l'éducation physique et sportive			X	290	314	604	130	157	160	157	4 978,00 €	4 909,00 €	17,17	
MASTER 2 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseigner les mathématiques et les NSI au CLG et au LGT	Enseigner les mathématiques au CLG et au LGT		X	260	314	574	130	157	130	157	4 978,00 €	4 909,00 €	19,15	
MASTER 2 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 3	Enseigner les mathématiques et les NSI au CLG et au LGT	Enseigner les NSI au CLG et au LGT		X	260	314	574	130	157	130	157	4 978,00 €	4 909,00 €	19,15	
MASTER 2 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseigner les Sciences Physique-Chimie au CLG et au LGT			X	263	314	577	120	157	143	157	4 978,00 €	4 909,00 €	18,93	
MASTER 2 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseigner les sciences de la vie, les sciences de la Terre au CLG et au LGT	Enseigner les Sciences de la vie et de la Terre au CLG et au LGT		X	268	314	582	134	157	134	157	4 978,00 €	4 909,00 €	18,57	
MASTER 2 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseigner les sciences de la vie, les sciences de la Terre au CLG et au LGT	Enseigner les Biotechnologies (BGB, BSE) au LGT		X	268	314	582	134	157	134	157	4 978,00 €	4 909,00 €	18,57	
MASTER 2 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseigner les sciences de la vie, les sciences de la Terre au CLG et au LGT	Enseigner les Sciences et Techniques Médico-Sociales au LGT		X	268	314	582	134	157	134	157	4 978,00 €	4 909,00 €	18,57	
MASTER 2 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseigner l'Economie-Gestion au LGT			X	260	314	574	130	157	130	157	4 978,00 €	4 909,00 €	19,15	
MASTER 2 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseigner la technologie au CLG, les sciences de l'ingénieur, le design-arts appliqués au LGT	Enseigner les Sciences Industrielles de l'Ingénieur		X	260	314	574	130	157	130	157	4 978,00 €	4 909,00 €	19,15	
MASTER 2 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 2	Enseigner la technologie au CLG, les sciences de l'ingénieur, le design-arts appliqués au LGT	Enseigner le Design/Arts Appliqués		X	260	314	574	130	157	130	157	4 978,00 €	4 909,00 €	19,15	
MASTER 2 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 3	Conseillers principaux d'éducation			X	264	314	578	132	157	132	157	4 978,00 €	4 909,00 €	18,86	
MASTER 2 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 4	Conception et Management de Formations en Hygiène Sécurité et Développement			X	400	144	544	117	72	283	72	4 978,00 €	4 909,00 €	12,45	
MASTER 2 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 4	Métiers de la recherche et de l'expertise en éducation.			X	252	0	252	117	0	135	0	4 978,00 €	4 909,00 €	19,75	
MASTER 2 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 4	Responsable de formation	Formation de Formateurs de l'Éducation Nationale (FOFEN)		X	252	420	672	252	210	0	210	4 978,00 €	4 909,00 €	19,75	
MASTER 2 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 4	Responsable de formation	Responsable d'organisme et d'Ingénierie de Formation (ROIF)		X	350	420	770	252	210	98	210	4 978,00 €	4 909,00 €	14,22	
MASTER 2 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 4	Responsable de formation	Pratiques de l'Education Inclusive (PEI)		X	328	420	748	252	210	76	210	4 978,00 €	4 909,00 €	15,18	
MASTER 1 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 4	Ingénierie pédagogique numérique-NEO			X	350	600	950	200	0	150	600	4 978,00 €	4 909,00 €	14,22	
MASTER 2 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION Mention 4	Rédacteur professionnel			X	264	560	824	192	280	72	280	4 978,00 €	4 909,00 €	18,86	

Vote en Conseil d'Institut le

La Directrice de l'Inspé,
Pascale BRANDT-POMARES